



## AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

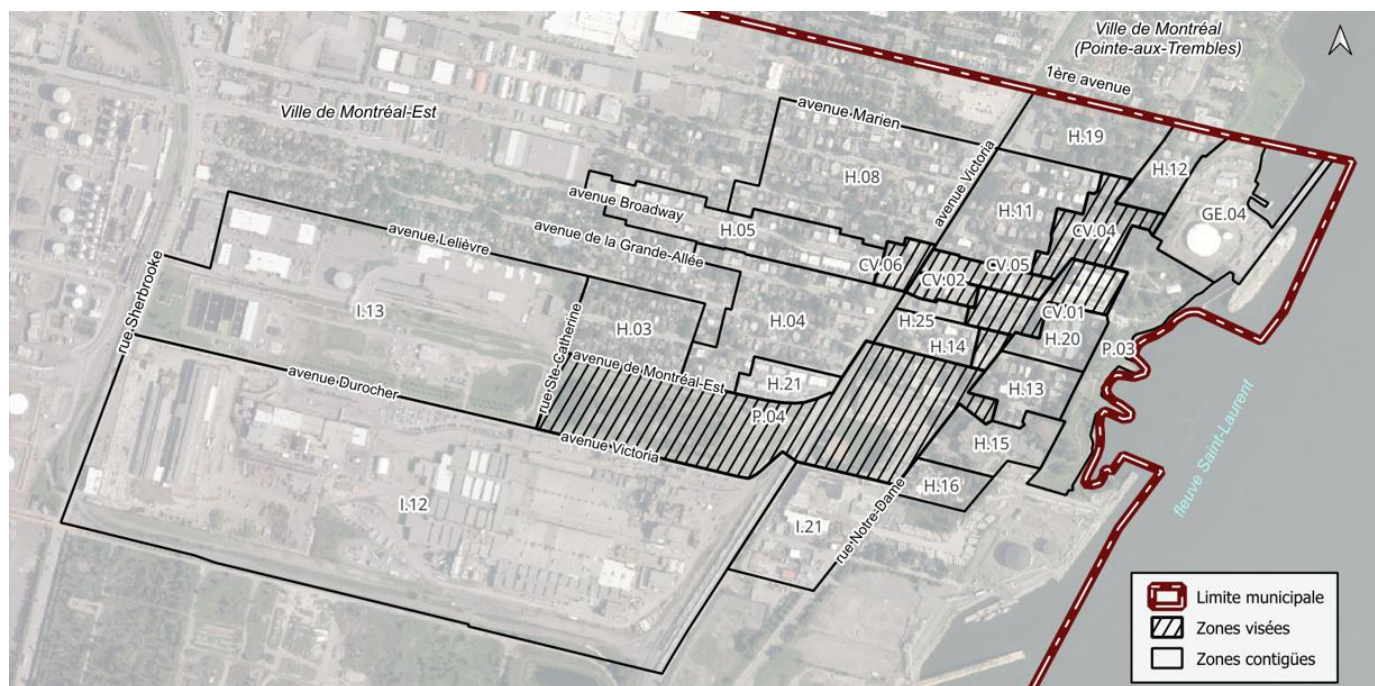
### PROJET DE RÈGLEMENT PR26-09

### PROJET DE RÈGLEMENT PR26-09 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE RETIRER DES USAGES COMMERCIAUX DES ZONES CENTRE-VILLE ET DE LES RELOCALISER DANS D'AUTRES ZONES COMMERCIALES

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal-Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars dernier. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le lundi 30 mars 2026 à compter de 16h à la salle du conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR26-09 a pour objet de retirer des usages commerciaux des zones centre-ville et de les relocaliser dans d'autres zones commerciales.



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 20 MARS 2026**

Me Olivier Pelletier  
Greffier